



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°2022-09/AMT-110

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 à L.2542-13,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 13/09/2022,

Considérant que des travaux d'installation de feux de récompense, de création de chambres et d'armoire doivent être réalisés au droit du **n°78 rue du Général de Gaulle**, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité des agents intervenant sur le chantier et des usagers empruntant cette voie,

ARRÊTE

Article 1 : Des travaux d'installation de feux de récompense, de création de chambres et d'armoire doivent être réalisés au droit du **n°78 rue du Général de Gaulle**,

du 26 septembre au 7 octobre 2022

Article 2 : Le stationnement sera interdit et qualifié gênant en vertu de l'article R.417-10 du Code de la Route, dans la zone de travaux. Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule.

Article 3 : Pour les besoins des travaux la chaussée sera rétrécie et la circulation alternée par feux tricolores de chantier qui seront placés en « orange clignotant » de 19h30 à 7h.

Article 4 : Compte tenu du rétrécissement et de l'évolution des engins les usagers devront aborder ce secteur avec la plus grande prudence. La vitesse des véhicules sera limitée à **30 km/h**.

Article 5 : La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux et **pourvu d'un dispositif d'éclairage de nuit en raison de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 4h45**.

Article 6 : Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim (*par courriel*),
- Eurométropole de Strasbourg : services : Voies Publiques / Aménagements Espaces Publics (*par courriel*),
- Société Trabet– 35 rue des Aviateurs– 67500 Haguenau (*par courriel*),
- Affichage, archives



Fait à Reichstett, le 14 septembre 2022

Patrick ECKART
Adjoint au Maire